



Chasseur Côté
Charente

4.4 POLE GRAND GIBIER

Pôle grand gibier
Fernand PATRIER - 1^{er} Vice-Président



27 Assemblée générale 2020 Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente

4.4 Pôle grand gibier

Intervenant : Fernand PATRIER

Fonction : Président du pôle grand gibier - 1^{er} Vice-Président

Mesdames, Messieurs,

Cette année, notre assemblée générale annuelle ne pourra se tenir sous sa forme classique, malgré tout, en tant que porte-parole des chasseurs de grand gibier au sein de la FDC16, je tiens à vous dresser un bilan technique mais aussi stratégique quant à la gestion du grand gibier et des dégâts avec un focus tout particulier sur l'espèce sanglier qui nous mobilise énormément et ce depuis plusieurs années.



Pour commencer, je souhaite faire un point sur le chevreuil, avec les chiffres importants de la saison écoulée. 7 361 chevreuils ont été prélevés (7 027 la saison dernière), soit une augmentation de 218 par rapport à la saison passée. Le taux de réalisation avoisinant les 66 %, est plutôt en diminution (taux moyen de réalisation des années précédentes : 90 %). Cette diminution peut s'expliquer par la mise en place du plan de chasse triennal et par le fait que les territoires savent qu'ils pourront prélever les saisons de chasse suivantes.

Toujours concernant cette espèce, la saison 2019-2020 est dans la continuité des années écoulées avec la montée en puissance des Indices de Changements Ecologiques (ICE). Au sein des ICE abondance, nous avons sélectionné les Indices Kilométriques Voitures (IKV). Mis en place depuis 2018 sur Champagne et Saintonge, puis en mars 2019 sur Terres Rouges, ils ont été déployés sur Chataigneraie Limousine en novembre 2019 puis en mars 2020 sur Terres de Groies. Bien évidemment, même si le confinement généralisé dès la mi-mars n'aura pas permis aux territoires concernés de réaliser l'intégralité des circuits, les premiers résultats obtenus sont encourageants.



En parallèle et dans la continuité de la mise en place des ICE abondance, l'ICE performance avec la Longueur de la Patte Arrière (LPA) a été présenté en août 2019 lors de réunions spécifiques sur Champagne et Saintonge et Terres Rouges. Ces rencontres ont été l'occasion de distribuer le matériel nécessaire aux territoires prélevant plus de 10 chevreuils. La lecture de ces ICE performance a été compromise avec le COVID19 rendant impossible la récupération des pattes et des mâchoires. Dès que la pandémie sera résorbée, nous ferons le nécessaire pour venir les récupérer, sur les territoires qui les auront conservées. L'évolution des indicateurs suivis permettront aussi de mieux comprendre cette baisse des réalisations dans certains secteurs du département.



L'espèce cerf, quant à elle se porte plutôt bien, les derniers comptages ayant pu être réalisés au mois de mars l'attestent. Les comptages n'ont pas pu être réalisés dans leur intégralité... mais les données de comptage nocturne de l'année précédente tendent vers une stabilisation des populations sur les massifs historiques et gérés qualitativement par tiers. Un rééquilibrage du sexe ratio sera probablement nécessaire pour les attributions à venir. Pour la saison 2019-2020 qui vient de s'achever, 227 grands cervidés ont été prélevés toutes catégories confondues contre 202 l'année passée. Le taux de réalisation de 71 % s'explique par les difficultés de les prélever du fait des nombreux déplacements des animaux. Une vigilance doit être maintenue afin que les populations n'essaient pas davantage dans la zone de non présence que nous avons définie avec nos partenaires. A ce titre, des réflexions sont en cours pour la saison 2020-2021.



Concernant l'espèce qui continue de déchaîner les passions, je veux bien entendu parler du sanglier, 2019-2020 est dans la continuité de la saison passée avec des prélèvements record. Même si certains territoires interviennent de plus en plus régulièrement pendant la période de sensibilité des cultures agricoles, les actions de chasse que ce soit à l'approche ou à l'affût et

en battue ne sont pas suffisantes pour enrayer le problème à cette période estivale. 5 590 prélèvements cette année contre 5650 l'an passé, témoignent de la prolificité de cette espèce malgré une pression de chasse globale accrue sur le Sus Scrofa.

Concernant le sanglier, il me faut être clair envers vous. Je sais que bon nombre d'entre vous prennent goût à cette chasse passionnante mais le maintien d'un équilibre agro-cynégétique nous incombe et l'intérêt général doit toujours primer. Nous devons tout mettre en œuvre pour conserver de bonnes relations avec le monde agricole et l'administration en faisant baisser les populations dans de nombreux secteurs. Redescendre à 4 000 doit être notre fil rouge. En l'espace de 7 ans, les prélèvements ont augmenté de 2 fois ½ et les retours de terrain de fin de saison confirment que les effectifs sont toujours aussi importants dans beaucoup de SUC.

Le Conseil d'Administration de la FDC16 a misé sur la bonne volonté de ses chasseurs et sur les ententes des territoires pour plus d'efficacité en mettant en place les SUC. En parallèle, notre politique de regroupements de territoires accélérés par la norme des 300 Ha a notamment permis l'organisation locale de battues communes et de rapprochements de territoires. Il est avéré que lorsque les territoires de chasse s'entendent, l'efficacité n'en est que meilleure. Preuve en est avec ce retour d'expériences de la SUC PM2. Merci Didier MAUGET pour votre contribution.



Didier MAUGET Délégué SUC PM2



- Regroupement de 48 sur 58 territoires au total, pour avoir des battues efficaces qui permet d'être opérationnel pour prélever + de sangliers, du fait d'un nombre de tireurs plus conséquents. La règle est simple : il faut signer des conventions entre territoires où toute la réglementation de la chasse est mentionnée, y compris le partage de la venaison entre tous les signataires. Pour la bonne réussite de ces battues, la sécurité est primordiale.

Saison	Nombre de tireurs à chaque battue	Nombre de sangliers prélevés
2018-2019	15 à 20	35 à 40
2019-2020	358	519



42

Assemblée générale 2020

Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente

La Commission Grand Gibier a plusieurs objectifs :

- Faciliter le fonctionnement des Comités Locaux Cynégétiques (CLC) composés de chasseurs, d'agriculteurs et de forestiers.
- Recenser les problèmes locaux engendrés par les espèces de grand gibier et sur l'ensemble des SUC.
- Informer les responsables des SUC.
- Evaluer les orientations du SDGC.
- Être force de proposition pour atteindre les objectifs définis dans le SDGC et faire des propositions d'améliorations.
- Etablir le bilan départemental des différents indicateurs et de sa déclinaison au niveau de chaque SUC.

Les délégués et délégués-adjoints de SUC constituent un véritable relais auprès des adhérents territoriaux et sentinelles, ils apportent une contribution pertinente et active au travail de la FDC16, ils peuvent être force de proposition pour répondre aux objectifs définis par le SDGC 2018-2024. Le contexte sanitaire lié au COVID19 nous a contraint d'annuler plusieurs réunions de groupes, de commissions...

Malgré tout, nous avons souhaité en cette période de confinement vous transmettre les impressions et les ressentis de plusieurs membres de la Commission Grand Gibier, par ailleurs délégués ou délégués-adjoints de SUC, qu'ils soient ici remerciés pour leurs contributions respectives.

Christelle ROLLOT (Déléguée suppléante SUC TG2)



La réunion de la Commission Grand gibier m'a permis de me rendre compte de :

- La volonté des élus et du personnel de la Commission de recueillir l'avis de tous les participants.
- De l'ampleur des dégâts causés par les sangliers.
- De la complexité pour diminuer de cette population.
- Que la fédération met tout en œuvre pour être à l'écoute des chasseurs (nous étions 22 chasseurs à participer) pour trouver des solutions ensemble afin d'être plus efficace dans nos actions de chasse et entre territoires.

Cette participation va contribuer à consolider mon rôle de délégué adjoint.

Rose-Marie BASSET (Déléguée suppléante SUC PM2)



- Je me suis rendue compte qu'il y avait une bonne représentation des chasseurs, des sociétés de chasse et des territoires privés.
- Chacun peut s'exprimer ouvertement sur chaque sujet, des objectifs à atteindre et la meilleure façon de les mettre en pratique en tenant compte des secteurs.
- Ces réunions sont très instructives, cela permet :
 - D'avoir un lien entre le terrain et la Fédération.
 - De prendre en compte l'avis de chacun.
 - De mieux se rendre compte des enjeux.



Alain HERIARD-DUBREUIL (Délégué suppléant SUC TG5)



- J'ai constaté que la grande majorité des présents étaient contents d'être là et de participer à l'élaboration d'une politique qu'ils ont trop souvent l'habitude de seulement subir. Cela répond manifestement à une forte attente. C'est une ouverture qu'il ne faudrait pas décevoir.
- Une remarque récurrente m'a frappée, celle d'un appel à la solidarité des chasseurs face aux dégâts de sanglier. En dehors des connotations de demande d'égalité chère à notre patrimoine politique, j'ai noté que la demande de péréquation solidaire s'étendait déjà pour certains à l'ensemble des chasseurs, grands et petits gibiers confondus, au titre qu'ils utilisent la même nature et doivent en supporter l'entretien. Cette conception nouvelle n'est bien évidemment pas acceptée par tous mais elle représente une direction intéressante.
- J'ai aussi noté que, si les différentes pratiques de la chasse au grand gibier s'opposaient parfois avec insistance, le dialogue restait possible. Serait-ce la preuve d'une ouverture à la tolérance ? En tout cas cette tolérance doit être recherchée en préalable à la promotion des modes de chasses plus efficaces en vue de la limitation des populations.

Synthèse de plusieurs avis de membres de la Commission Grand Gibier

Notre participation à cette commission nous a permis :

- De mieux comprendre la problématique de régulation de la population du sanglier.
- De mieux connaître les différentes zones départementales.
- D'avoir des informations qui nous permettent de répondre aux attentes des chasseurs.



Les élus et le personnel sont à notre écoute et nous pouvons donner notre avis librement pour trouver les bonnes conclusions ou orientations. Nous construisons tous ensemble positivement pour une meilleure gestion du grand gibier.

Pour répondre à la demande forte des membres et des invités, l'ensemble des délégués et des délégués-adjoints seront conviés par roulement à participer aux travaux de la Commission Grand Gibier.

Stratégie de gestion du sanglier



- Hiérarchisation et classification des SUC en fonction du montant du dépassement des dégâts indemnisés en 3 niveaux :
 - En alerte : > 5 000 €.
 - En vigilance : < 5 000 €.
 - En surveillance : seuil de dégâts non-dépassé.
- Encouragement des territoires qui ont une gestion conforme aux objectifs.
- Pénalisation des territoires qui ont une gestion conservatrice avec une pression de chasse insuffisante.



Un plan de régulation a été acté et les principes ont été validés par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage. Il entrainera de facto des modifications du SDGC 2018-2024, sous forme d'avenants. Que comprend-il ?

- Reconduction de la norme des 300 hectares pour chasser le sanglier en battue.
- Inscription dans un avenant du SDGC l'interdiction de donner des consignes de tir.
- Annulation des mesures subventionnées pour la saison 2020-2021 et mise en place des règles simples à appliquer et à comprendre.
- Remplacement du timbre sanglier par un timbre grand gibier.
- Remplacement des bracelets sanglier par des boutons sanglier.
- Fixation d'un tarif unique et peu élevé du bouton sanglier.
- Mise en place d'une contribution territoriale généralisée et modérée.
- Mise en place d'un dispositif de marquage délivré gratuitement, pour les sangliers de moins de 20 kg.
- Saisie des prélèvements obligatoire, sous 48 heures, par le responsable de territoire et non le délégué.
- Distribution d'un carnet de battue par territoire de chasse.
- Pas de délivrance d'autorisation d'agrainage pour les territoires qui ne répondent pas à l'enquête annuelle.
- Délivrance gratuite des bracelets daim.



Quel est le constat ?

- Augmentation naturelle des suidés (réchauffement climatique, ressources alimentaires, biotope...) partout en Europe.
- Coût grandissant des cultures : culture sous contrat, cultures bio...).
- Une facture des dégâts qui pourrait s'envoler si les cours de denrées venaient à augmenter dans les années à venir.




Si nous devons résumer la situation actuelle et afin de vous permettre de mieux comprendre nos nouvelles orientations, nous allons essayer d'être le plus simple et le plus pragmatique possible.

Nos objectifs sont simples mais précis :

- **Faire confiance aux chasseurs pour résoudre les problèmes : diminution de la population des sangliers et des sommes versées pour les dégâts.**
- **Mettre en place une mutualisation partielle des coûts des dégâts à tous les chasseurs.**
- **Favoriser l'égalité de traitement des territoires.**
- **Défendre les intérêts des chasseurs et tous les modes de chasse qui sont complémentaires.**
- **Diminuer les dégâts récurrents au printemps et en été.**

Quels sont nos axes politiques et stratégiques ?

- 1) Augmentation des prélèvements
- 2) Protection des cultures
- 3) Solidarité entre les chasseurs
- 4) Pénalisation des territoires ne jouant pas le jeu



44 Assemblée générale 2020 Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente

1) Augmentation des prélèvements

- **Eliminer certains aspects négatifs locaux** (comportements de certains meneurs de chiens, consignes de tir, refus de développer les modes de chasse complémentaires affût/approche, chasse à l'arc, poussée lente...) qui nuisent aux résultats.
- **Favoriser le rapprochement des territoires** pour des battues communes avec plus de chasseurs.
- **Favoriser la mobilité des chasseurs** vers des territoires en manque de moyens humains notamment dans les SUC en dépassement de seuils.
- Augmenter les prélèvements avec un tarif unique peu élevé du dispositif de marquage pour prélever encore plus (cercle vertueux).
- Améliorer l'efficacité des battues, l'installation de miradors, le positionnement des lignes de tir et l'organisation de ces chasses.
- Faire prendre conscience aux responsables que les sangliers dépassent les limites de leur seul territoire (Espace vital du sanglier : entre 3 000 et 7 000 ha).
- Engager des actions de débroussaillage en particulier dans les zones périurbaines et les zones de non chasse.



2) Protection des cultures

- Promouvoir la protection des cultures avec les contrats agro-cynégétiques.
- Promouvoir la pose de clôtures et notamment le long de la RN10 et la RN 141.
- Raisonner et optimiser l'agrainage de dissuasion.
- Encourager l'approche et l'affût à proximité des parcelles à dégâts.
- Faciliter la communication entre le monde agricole et celui de la chasse.

3) Solidarité entre les chasseurs

- Mise en place du timbre grand gibier.
- Mise en place de la contribution territoriale de base pour tous les territoires.
- Mise à l'étude d'une péréquation plus large entre tous les chasseurs.

4) Pénalisation des territoires ne jouant pas le jeu

- Pénaliser financièrement les territoires qui adoptent un comportement contraire à la régulation, au sein des SUC en dépassement du seuil de dégâts, et selon des critères définis avec l'activation de la contribution territoriale majorée.
- Définir sur les secteurs à dégâts récurrents et à densité de population importante, des objectifs de prélèvements.
- Déclencher des mesures administratives (battues administratives de grande ampleur, tirs de nuit...) avec l'Administration sur les zones non chassées ainsi que dans les zones où les chasseurs sont défaillants ou lorsqu'ils demandent de l'aide auprès de la FDC16.



5) Projets et réflexions en cours

- Recueil d'information et de suggestions des chasseurs via un outil dématérialisé.
- Etude et mise en place de nouveaux critères et outils pour l'amélioration de la régulation du sanglier.

**Point sur les dégâts
analyse par SUC**



- En 2018-2019, 12 SUC dépassaient leurs seuils de dégâts, dont certaines présentaient des montants de dépassement supérieurs à 10 000 €. Des réunions d'alerte ont été organisées, conjointement avec la DDT et l'OFB, sur trois d'entre elles. Des objectifs de prélèvements ont été fixés aux territoires de chasse avec des dates butoirs de réalisation.
- En 2019-2020, 6 SUC présentent un dépassement de leurs seuils. La saison se clôturant au 30 juin 2020, il conviendra d'affiner ce bilan de manière plus précise.



46 **Assemblée générale 2020** Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente

Les différentes campagnes qui ont été organisées semblent avoir conduit à une amélioration de la situation des dégâts. Malgré l'allongement de la période de chasse, l'assouplissement des modalités de gestion du sanglier, la population de cette espèce a continué à se développer de façon constante en Charente entraînant une augmentation des surfaces détruites et des montants indemnisés (+ 172 % sur les 6 derniers exercices comptables). La saison 2020-2021 sera marquée par une refonte totale du mode de financement des dégâts de grand gibier. Notre Trésorier vous présentera plus en détail dans le vote des résolutions les principes nouveaux, le détail des informations techniques et comptables qui nous ont conduit à vous présenter ces deux scénarii.

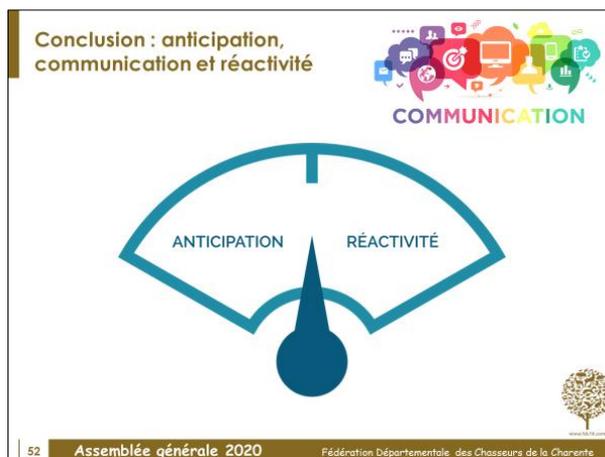
Conscient que la mise en place de la contribution territoriale puisse interpeller certains d'entre vous, nous avons pris un exemple en partant des éléments suivants :

- Territoire fictif d'une superficie de 1 250 ha.
- Seuil de dégâts dépassé au niveau de la SUC.
- 20 sangliers de plus de 20 kg prélevés.
- Bouton sanglier à 18 € l'unité.
- Contribution territoriale majorée à 0,20 € par ha.

Simulation n°1		Simulation n°2	
<ul style="list-style-type: none"> Tous les critères en matière de régulation activés (périodes et modes de chasse...). Résultats satisfaisants : pas de contribution territoriale majorée. 		<ul style="list-style-type: none"> Récurrence des dégâts Gestion conservatrice du sanglier. Résultats insuffisants : application de la contribution territoriale majorée. 	
Contribution territoriale de base	15 €	Contribution territoriale de base	15 €
Contribution territoriale majorée	0 €	Contribution territoriale majorée	250 €
Dispositifs de marquage	360 €	Dispositifs de marquage	360 €
Somme totale à déboursier	375 €	Somme totale à déboursier	625 €

Le mot d'ordre pour la saison à venir est très simple, chasser et prélever le maximum, dans toutes les classes d'âge et le plus tôt possible dans la saison. Il en va de l'avenir du plan de gestion sanglier mais surtout de la confirmation que les chasseurs et leurs représentants que nous sommes, sont capables de gérer l'abondance, voire la surabondance dans certaines communes. J'en appelle donc à votre compréhension, votre volonté mais aussi votre réactivité dès lors que la période de chasse anticipée sera ouverte. J'espère que ce message sera entendu et relayé auprès de vos chasseurs. Je compte sur vous...

Au-delà des mesures prises au niveau départemental, le meilleur garant d'une gestion équilibrée de la population de sangliers réside dans les bonnes relations entre ces deux utilisateurs de l'espace rural que sont le chasseur et l'agriculteur. Cette coopération est essentielle à toutes les étapes et à tous les niveaux. Au niveau du terrain où le contact direct entre l'agriculteur et le président de l'association de chasse permet parfois de trouver des solutions rapides et adaptées localement.



Le succès de la mise en œuvre de cette politique de régulation est conditionné au partage, à l'identification des objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre par l'ensemble des parties prenantes (services de l'état, politiques, chasseurs, agriculteurs, forestiers). Avant de conclure, un dernier mot pour vous dire que je souhaite que nous puissions continuer à chasser le sanglier, en prenant toujours du plaisir. Pour ce faire, nous devons nous entendre, nous regrouper si nécessaire et intervenir sans attendre dès qu'un problème survient. Prélever un maximum d'animaux pour éviter toute action de battue administrative ou de tirs de nuit qui démontrerait que nous, chasseurs, ne sommes pas capables de gérer cette espèce. Nous avons toutes les cartes en main, à nous de les utiliser à bon escient.

L'ensemble de ces éléments résulte d'une collaboration active entre le pôle grand gibier et l'ensemble des membres de la Commission Grand Gibier. Nous les remercions pour leurs assiduités aux réunions et leurs collaborations constructives. Un remerciement tout particulier à Cécile CHALAND pour sa contribution précieuse et efficace.